

## 2 Minutes avec Cate

Script 16 - 22/02/2024

### Formation professionnelle continue : quels dispositifs et quels financements ?

#### Lancement

Hello à tous ! Vous êtes salarié et vous souhaitez devenir acteur de votre formation ? Ça tombe bien, aujourd'hui, je vous parle de formation professionnelle continue !

#### Générique (TPE)

Salut moi c'est Cate, vous êtes salarié du particulier employeur ou vous travaillez dans une TPE, une entreprise de moins de onze salariés ? Vous avez des droits et ils doivent être respectés. Je vous explique tout !

#### Intro

Encore trop peu de salariés savent qu'ils ont le droit d'être formés tout au long de leur parcours professionnel. Pourtant, de nombreux moyens de se former existent !

### PARTIE 1

Il existe plus d'une dizaine de dispositifs de formation différents. (*liste de tous les dispositifs qui s'affiche*) Et oui, rien que ça ! J'ai décidé de vous en présenter trois d'entre eux :

Pour commencer, sachez que votre employeur a pour obligation de vous faire passer un entretien professionnel tous les deux ans. C'est l'occasion d'étudier ensemble vos perspectives d'évolution et de formation (*Cate se place à côté d'un paperboard comme si elle donnait une formation*). La CFTC préconise de faire intervenir un Conseiller en Évolution Professionnelle pendant cet entretien (*Trois Playmobil autour d'une table*).

(*Cate change de pièce pour parler de chacun des dispositifs*) Ensuite, on parle souvent du bilan de compétences, mais à quoi sert-il exactement ? Tout simplement à faire le point sur vos compétences et vos motivations pour définir un nouveau projet professionnel.

Enfin, avez-vous déjà entendu parler de la VAE (*Validation des acquis de l'expérience*) ? Elle vous permet d'obtenir une certification professionnelle, non-salariée ou bénévole en lien avec la certification visée.

### PARTIE 2

« Mais vous vous dites que ça doit coûter bonbon, tout ça ? » (Cate a de vrais bonbons dans les mains). Ne vous inquiétez pas ! Pour financer votre formation, vous pouvez compter sur tous ces dispositifs (*liste de tous les dispositifs qui*

*s'affiche*). Je vous l'accorde, ça fait beaucoup, mais alors beaucoup de termes à retenir ! Je vous en présente quelques-uns.

Qui n'a jamais entendu parler du célèbre CPF (*Compte Personnel de Formation*) ? Ce dispositif permet à chaque salarié d'être crédité entre 500 et 800 € par an pour financer une formation qualifiante. La CFTC souhaite en faire le premier outil d'évolution salariale (*Le terme CPF apparaît sur la première marche d'un podium*).

Le CPF de transition professionnelle, également appelé PTP (*Projet de transition professionnelle*), quant à lui, permet aux salariés souhaitant changer de profession de conserver une rémunération minimum. La CFTC a en effet pour objectif de faciliter les transitions professionnelles depuis les secteurs sinistrés vers les métiers porteurs.

Enfin, le plan de développement des compétences exige que chaque entreprise propose et finance un panel de formations pour ses salariés. Cela concerne également les TPE ! Que vous travaillez dans un bureau d'études techniques en tant qu'ingénieur (*Cate tient une équerre et une règle*) ou dans une boulangerie (*Cate porte une baguette et un rouleau à pâtisserie*), vous y avez le droit.

## Conclusion

On ne le répétera jamais assez, l'accès à la formation pour tous est un enjeu primordial !

Je vous dis à bientôt dans une prochaine vidéo !

**Gimmick fin (voix off avec motion)**

**Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés, en novembre 2024, vous pourrez voter CFTC aux élections des Très Petites Entreprises.**

**Option : intégration d'une revendication spécifique de la thématique pour ce métier (un chiffre ou une phrase).**